

## SEANCE DU 5 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le cinq du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, CROISSET Jean-Michel, FRANCHET Eveline, FOUCHER Evelyne. TOUCHAIN Yves, DOMINGUEZ Pascal, FRANCHET Jean-Louis, CHENNEVEAU Christelle, VANNEAU André

**Absents :** MANUEL Jacqueline, pouvoir à VANNEAU André

FUSIL Daniel, pouvoir à CROISSET Jean-Michel

Mme FOUCHER Evelyne a été élue secrétaire de séance.

### **Comptes de gestion 2011 :**

Le conseil municipal après s'être assuré que M. le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par M. le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et les approuve comme suit:

BUDGET	POUR	CONTRE	ABST°
BUDGET GENERAL	14	0	0
EAU	14	0	0
ASSAINISSEMENT	14	0	0
INTER.ECO	14	0	0

### **Comptes administratifs 2011:**

Le conseil municipal, après avoir entendu lecture des comptes administratifs 2011, désigne M. TOUCHAIN président de séance. Monsieur le maire quitte la salle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs comme suit :

BUDGET	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement	POUR	CONTRE	ABST°
BUDGET GENERAL	949 816.48	1 165 961.90	832 212.35	447 231.47	14	0	0
EAU	153 246.28	216 941.54	12 458.39	150 891.54	14	0	0
ASSAINISSEMENT	70 626.51	106 198.60	30 114.97	149 973.82	14	0	0
INTER.ECO	9 758.29	28 729.97	32 188.02	2 011.44	14	0	0

### **Vote des Budgets Primitifs 2012**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets suivants :

#### **Budget général :**

Section de fonctionnement : 1 188 602€

Section d'investissement : 1 403 531€

#### **Budget eau :**

Section de fonctionnement : 234 050€

Section d'investissement : 155 504€

#### **Budget assainissement :**

Section de fonctionnement : 150 096€

Section d'investissement : 445 656 €

#### **Budget Intervention économique :**

Section de fonctionnement : 29 930 €  
Section d'investissement : 42 105€

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011- BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011, constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit d'investissement de 384 980.88€
- Un excédent de fonctionnement de 216 145.42€

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre obligatoire, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 216 145.42€

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011- BUDGET EAU**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de 138 433.15€
- Un excédent de fonctionnement de 63 695.26€

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- Au compte 002 : 63 695.26€

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de 119 858.85€
- Un excédent de fonctionnement de 35 572.09€

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre facultatif, en réserves, au compte 1068 : 119 858.85€

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011- BUDGET INTERVENTIONS ECONOMIQUES**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011, constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit d'investissement de 30 176.58€
- Un excédent de fonctionnement de 18 971.68€

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre obligatoire, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 18 971.68€

### **Vote du taux des 3 taxes locales**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget tel qu'il a été préparé par la commission des finances et examiné par la commission générale, ne nécessite pas, pour être équilibré, d'augmentation des impôts locaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et une contre de conserver les taux suivants :

- |   |   |        |
|---|---|--------|
| - | taxe d'habitation                       | 12.77% |
| - | taxe foncière sur les propriétés bâties | 18.85% |

- taxe foncière sur les propriétés non bâties 59.42%  
Le total des taxes apportera un produit de 341 472€

### **Prorogation des promesses Pierre et Vacances**

Le contentieux contre le permis de construire de Pierre et Vacances n'étant pas éteint, puisque aucune décision n'a été rendue par le Conseil d'Etat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proroger les promesses de bail et de vente consenties par la commune à Pierre et Vacances jusqu'au 31 décembre 2012 et de donner tous pouvoirs au maire pour les signer.

### **ONF :**

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'une commission générale s'est tenue le jeudi 29 mars en compagnie de l'ONF, venue présenter le projet d'aménagement de la forêt communale établi en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé et donne mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.11 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 21H.